



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

CURSUS DE FORMATION DES ARBITRES DÉPARTEMENTAUX À L'ÉPÉE – 2025-2026

Plan de formation :

2 épreuves à arbitrer : **parmi les épreuves départementales ou interdépartementales,**
ET une journée d'arbitrage au championnat départemental des Hauts-de-Seine (championnat par équipes ou championnat individuel).
+ participation à au moins un stage « regroupement 92 ».
Et surtout de la pratique en club !

La formation porte sur 4 grands axes :

(Voir aussi grille des compétences dans le livret d'évaluation)

Le Maître d'Armes référent insistera sur ces points lors des évaluations.

1) L'organisation

- Veiller au port de la sous cuirasse et au bon état du matériel (masque bien fixé....)
- Sécurité des tireurs (placés en bout de piste et avertis de l'assaut suivant pour se tenir prêts
Personne dans le « couloir des arbitres »)
- Tenue de la feuille de poule (marquer au fur et à mesure les scores)
Respect de l'ordre des matchs sauf en cas de problème
- Être vigilant aux fautes de combat (chacun doit pouvoir défendre sa chance)
- Placement de l'arbitre (entre les 2 tireurs avec l'appareil dans le champ de vision pour éviter de devoir tourner la tête)
- Être capable de détecter une panne simple pour éviter les changements intempestifs et la perte de temps (l'arbitre a toujours un petit tournevis avec lui)

2) La prestance

- Être ponctuel ($\frac{1}{4}$ heure avant les tireurs) et disponible
- Veiller à avoir une tenue correcte (port obligatoire du tee-shirt arbitre CDE92)
- Parler fort et sans hésitation
- Diriger les assauts avec autorité

3) Le rôle pédagogique

- Expliquer aux enfants (avant de commencer la poule) le déroulement de l'épreuve
- Rappeler les fautes à ne pas commettre (course, tourner le dos,...) et les sanctions encourues après avertissement verbal (implique une parfaite maîtrise du règlement des épreuves de jeunes)
- Montrer clairement le score aux enfants (en levant les mains) pour qu'ils puissent suivre le déroulement de l'assaut (utile pour les parents aussi)

4) La qualité de l'analyse et du vocabulaire

- Utilisation de la bonne terminologie
- Utilisation de la gestuelle simplifiée :



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

(Engarde, prêt, allez, départ de l'action, touche, point + score montré avec les doigts)

CURSUS DE FORMATION DES ARBITRES DÉPARTEMENTAUX À L'ÉPÉE – 2025-2026

Modalités d'évaluation :

Livret personnel de 5 évaluations selon les critères de la grille des compétences.

Les candidats doivent envoyer leurs évaluations à l'ATD à la fin de chaque épreuve.

Un candidat peut arbitrer une épreuve supplémentaire après avoir prévenu l'ATD.

À tout moment, si l'ATD et/ou le référent de l'arbitrage sur place juge(nt) le niveau d'un candidat insuffisant, sa formation pourra être suspendue.

Dans ce cas, le candidat reprendra sa formation la saison suivante. L'examen écrit reste acquis.

A l'issue des évaluations, les arbitres qui n'auraient pas été validés poursuivront eux aussi leur formation la saison suivante. Ils pourront, après accord de l'ATD, être réévalués à la fin du premier trimestre de la saison suivante et être titularisés si leur niveau est jugé satisfaisant.

Le niveau des candidats titularisés sera renseigné sur le fichier fédéral.

Rémunération des candidats :

En adéquation avec le règlement fédéral, la rémunération des arbitres en formation départementale sera de 25 € par journée d'arbitrage.

La totalité de ces indemnités, sera versée à la fin de la formation.

Assiduité des candidats :

La présence et l'évaluation sur les trois épreuves est obligatoire pour valider la formation pratique.

Les motifs d'absence seront étudiés au cas par cas, à la seule condition que l'ATD ait été prévenu avant. La journée d'arbitrage au championnat départemental des Hauts-de-Seine (par équipes ou individuel) est obligatoire pour valider son diplôme. Attention, les candidats ne pourront pas participer aux épreuves en tant que tireur et être évaluées sur la même journée.

Rôle des formateurs / évaluateurs :

Les évaluateurs sont soit des Maîtres d'Armes, soit des arbitres régionaux ou supérieurs désignés par l'ATD ou le référent.

Leur rôle est d'observer et de conseiller les candidats lors des épreuves (en tenant compte des 4 axes cités ci-dessus), de faire avec eux un bilan précis de leurs compétences (grille du livret) et de les évaluer (fiches du livret).

Chaque évaluation doit porter sur un minimum de 5 assauts observés par candidat.

Suivi de la formation et documentation

Les candidats pourront suivre leur cursus et télécharger des documents liés à leur formation (grille de compétences, fiche d'évaluation...) en consultant le site internet du département <http://www.escrime-cde92.fr/> dans la rubrique « arbitrage ».

Maitre Thomas MARTIN

ATD du CDE92 thomas.martin7874@gmail.com ou atd@escrime-cde92.fr